



S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National
des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE**



Défaite de Le Pen, élection de Macron ... Et après... ?

Supplément n°04
au bulletin académique
N°209 – Mars 2017



Lyon 08 CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Les élections présidentielles viennent de se terminer. Notre fédération FSU et notre syndicat SNES ont appelé à faire barrage, au Front National au nom de nos valeurs démocratiques et des libertés que nous portons en solidarité avec ceux et celles qui sont déjà victimes de racisme de discriminations sexuelles, des militant-e-s politiques ou syndicalistes victimes d'agressions de nerfs fascistes comme le fut un responsable du SNES cette année.

Et cette prise de conscience du danger fasciste fut soulignée au congrès de la FSU 69 en janvier 2017, avec la table ronde des syndicats CGT, Solidaires et FSU, qui organisent une initiative début juin à la bourse du travail contre l'extrême-droite.

Le mal est profond et les idées de l'extrême droite ont gangrené la droite, voire une partie de la gauche, notamment sur le discours carcéral (d'où notre dossier sur les prisons) ou sur le terrorisme, le racisme ou les réfugiés. D'où nos batailles dans RESF, pour les « Sans toit », afin que les enfants, quels qu'ils soient, aient droit à l'Education conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et aient droit à un logement digne.

Et un FN à 34 %, (10 millions de voix !) c'est un danger pour nos libertés, d'autant plus que cela peut se traduire par une vague bleue marine à l'Assemblée Nationale.

Mais cela ne vaut pas chèque en blanc à M. Macron dont nous connaissons les idées libérales, qu'il a mises en œuvre avec la loi Macron et la loi El Khomry.

Les retraité-e-s et les salarié-e-s en seront victimes. La suppression de 120 000 fonctionnaires aura des conséquences sur l'éducation, la volonté d'une harmonisation des systèmes de retraites se fera par le bas en grignotant lentement notre système de retraite par répartition. L'austérité aura des conséquences sur le pouvoir d'achat des retraité-e-s qui sera gelé, sur la diminution des services publics essentiels. Quant à la Sécu, le risque est grand que sa gestion échappe encore plus aux partenaires sociaux...

Nous savons donc que le combat continue dans l'unité des organisations syndicales pour résister à cette adaptation libérale de nos conquêtes sociales à la « compétitivité » internationale, c'est-à-dire à la mise en cause partielle de nos droits. Nous continuerons donc à nous battre pour la hausse des pensions l'indexation des pensions sur les salaires, le refus de l'augmentation de l'âge de la retraite. Nos actions ont posé nationalement le problème, et en particulier celui des pensions trop faibles, avec la nécessité de les réévaluer, ainsi que d'augmenter les minimas sociaux.

C'est l'action syndicale collective, l'action des collectifs de lutte qui permet d'enrayer la libéralisation de la société et de garantir les solidarités indispensables pour l'épanouissement de chacun.

Gilbert Dumas

Numéro spécial Retraité-e-s

- P. 1 Editorial et sommaire.
- P. 2 Glossaire commenté sur la santé.

DOSSIER : PRISONS ET REINSERTION

- P. 3 Tensions dans les prisons française.
- P. 4 Interview croisée d'intervenants en prison.
- P. 5 Interview de Léon Krief président d'une association d'insertion.
- P. 6 Le point de vue du SNEPAP et tableau de chiffres.
- P. 7 Témoignages sur les aides à domicile et les problèmes de dépendance.
- P. 8 La misère sociale des retraités grecs. Israël-Palestine et MGEN.

SNES Lyon
16 rue d'Aguesseau
69007 LYON

Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu

Site internet : www.lyon.snes.edu



<https://www.facebook.com/SnesLyon>



<https://twitter.com/SnesLyon>

GLOSSAIRE

Sigles	définitions	Commentaires du SNES/FSU
CDCA	<p>Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie. C'est une nouvelle instance de démocratie locale qui concerne à la fois les personnes âgées et handicapées. Elle se substitue aux deux instances préexistantes pour les retraités et personnes âgées. Il a des compétences importantes notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé.</p>	<p>C'est une structure lourde avec énormément d'associations et de représentants institutionnels (une centaine de membres). Alors que les 5 confédérations sont représentées dans les 2 collèges (personnes âgées, et handicapés), la présence de la FSU ou la FGR ou Solidaires ne va pas de soi. Certains CDCA ont déjà été mis en place et travaillent... mais pas dans le Rhône, en dépit de la loi. Dans le 69, c'est le président de la Métropole qui choisit selon la formule monarchique : « Tel est mon bon plaisir ».</p> <p>Cela dit, la présence de la FSU (<i>qui reste à concrétiser dans le Rhône</i>) est significative, attestant d'une certaine reconnaissance.</p>
CODERPA	<p>COmités DEpartementaux des Retraité-e-s et Personnes Agées</p>	<p>A noter que les CODERPA incluait le terme de « Retraité-e-s », définissant ainsi les personnes sur leur statut social (salarié-e-s ayant cotisé) plutôt que sur leur statut biologique, contrairement aux CDCA.</p>
ASV	<p>Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement</p> <p>La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Dans un contexte budgétaire contraint, ce sont 700 millions d'euros par an qui seront alloués à l'accompagnement de l'autonomie des personnes âgées. Ce texte crée de nouveaux droits sociaux en réformant et en revalorisant l'APA et en créant un droit au répit pour les aidants.</p>	<p>Beaucoup de bruits pour rien. Il y a juste un petit effort pour les aidants (quelques jours de congés) et une légère revalorisation de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), mais aucune formation digne de ce nom pour les personnels d'« Aide à domicile » que l'on a du mal à recruter. Il n'y a pas non plus de vraies mesures contre un « <i>reste à charge</i> » très élevé. La question douloureuse des EHPAD n'est pas traitée. (voir témoignage page 7)</p> <p>Or la prise en charge de l'aide à l'Autonomie dépend aussi de la qualité des personnels (<i>formation, salaire, conditions de travail...</i>), dont nous soutenons les revendications.</p>
PLFSS	<p>Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale Elle vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale et fixe les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes. Parmi les éléments clés figurant dans une LFSS, il faut citer les rapports de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) qui fixe des priorités et des objectifs de dépenses, dans le cadre de la PLFSS.</p>	<p>Marisol Touraine s'est vantée, grâce à la loi PLFSS, d'équilibrer les comptes de la sécu pour la première fois en 2016 dans le cadre des budgets de « rigueur ». cela s'est fait au prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du déremboursement des médicaments • De la suppression de 11000 lits • De l'augmentation des taxes sur les médicaments • De la stagnation des salaires des personnels • De la fermeture de cliniques de proximité (St Vallier, bientôt Die) et du regroupement dans de grands centres hospitaliers Lyon Sud, Lyon Est. <p>En réalité, avec l'ARS, et les CDCA, il s'agit de confiner la santé dans des normes budgétaires et d'adapter le système de soins à ses normes. Ce sont des lieux de lutte car les enjeux sont lourds et des convergences peuvent se nouer entre syndicats, associations, usagers, personnels.</p>
ARS	<p>Agence Régionale de Santé</p> <p>Créée en 2009, elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national par le ministère.</p>	<p>A travers les ARS, créées pour diminuer les dépenses de santé, c'est l'Etat qui pilote. Nous dénonçons aussi une vision comptable, voire mercantile du secteur sanitaire, et le manque de démocratie dans son fonctionnement.</p>

TENSIONS DANS LES PRISONS FRANÇAISES : la poudrière pénitentiaire.

70 230 détenus au 1^{er} Avril 2017 (dont 20450 en préventive) : jamais les prisons françaises n'ont été aussi peuplées. Pendant les quinze dernières années, la hausse a été de 40%. La capacité des prisons françaises n'étant que de 58 670 places opérationnelles, le taux d'occupation moyen atteint donc 120 %. Dans 7 prisons, ce taux dépasse les 200 % (voir tableaux page 6) Près de 1900 détenus dorment sur des matelas au sol. Alors que la loi relative à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines dite « loi Taubira », promulguée le 15 Août 2014, était censée permettre un début de décroissance, c'est au contraire une augmentation de 3000 prisonniers qui a été observée pendant les deux dernières années. Cette hausse est due à l'alourdissement du régime des peines, à la réduction des mesures de libération conditionnelle ou de semi-liberté et surtout à un accroissement spectaculaire des petites peines (notamment par la procédure de comparution immédiate) qui représentent désormais plus d'un tiers des personnes incarcérées.

Il faut aussi ajouter les personnes écrouées, mais non détenues, suivies en milieu ouvert par les services d'insertion et de probation et dont le nombre a triplé en 30 ans.

Cette politique de sur-incarcération suivie depuis 15 ans **s'accompagne d'une baisse des crédits pour les activités et la réinsertion des détenus**, l'essentiel du budget pour les prisons étant absorbé par un accroissement sans fin des dispositifs de sécurité et la construction de nouvelles prisons. Dans celles-ci, la situation n'est pas meilleure : l'architecture est oppressante, le béton et la vidéosurveillance ont remplacé l'humain, les petites fenêtres réduisent l'ouverture vers l'extérieur. Tout est cloisonné pour limiter les contacts avec les surveillants, les salles et les cours de promenade sont exigües pour éviter les rassemblements, et les déplacements sont restreints. L'isolement géographique réduit les liens avec les intervenants extérieurs et les proches. Dans ces prisons déshumanisées qui n'offrent pas d'espace de parole et où le droit d'expression n'est pas reconnu, les revendications prennent les formes les plus violentes.

Cette surpopulation suscite d'ailleurs de vives inquiétudes chez certains directeurs de prison, chez les syndicats de surveillants et les associations veillant aux droits des détenus. Le 31 Mars 2017, le directeur de l'Administration Pénitentiaire a démissionné. Au centre pénitentiaire de Fresnes, les cellules de 9 m² voient régulièrement cohabiter 3 détenus, des rats et des punaises de lit.

L'O.I.P (Observatoire International des Prisons) et une association d'avocats ont saisi la justice pour obliger l'État à mettre en place un plan d'urgence. Cette action en justice intervient dans un contexte de tension dans les prisons d'Ile de France qui enregistrent des taux record d'occupation : agressions envers des surveillants, prises d'otages, violences entre détenus sont de plus en plus fréquents.

Désocialisation, paupérisation, précarisation.... Le coût humain, social et économique du « tout-carcéral » est considérable. Pourtant, d'après un rapport d'un groupe de travail de l'Administration Pénitentiaire, *« le dispositif sécuritaire actuel est devenu un facteur essentiel de violence »*. Il faudrait rompre avec l'illusion qu'avec plus de coercition, de privations et d'oppression, on obtiendra plus de sécurité.

Ce n'est pas une utopie. En Europe, des pays tels que le Danemark et la Finlande ont fait un autre choix : conditions de détention correctes, accès à un travail et à des activités, meilleure gestion des conflits et aménagement des peines, pour permettre aux détenus de se projeter dans un autre avenir que celui des murs d'une prison.

Ils ont vu alors leur taux d'incarcération et de récidive baisser de façon notable. Mais en France, la volonté politique manque pour remettre en cause les vieilles recettes qui ont déjà maintes fois échoué. Elle se heurte à une politique pénitentiaire et une idéologie privilégiant la répression et le contrôle plutôt que le respect des Droits et le dialogue. Elle tient aussi trop compte des mouvements versatiles et des fluctuations de l'opinion.

Michel Allombert

ENSEIGNER EN PRISON

Contribution commune de Brigitte et Marie Hélène

Brigitte Perrin, enseignante à Corbas, est coordonnatrice **AUXILIA** et est donc responsable du groupe des 16 professeurs ; elle accompagne chaque nouvel enseignant pour lui faire connaître le cadre et le laisse se « débrouiller » seul lorsqu'il se sent prêt . Marie Pilaz est enseignante à Corbas.

1) Pourquoi enseigner en prison ?

Parce qu'on a été enseignant et qu'on souhaite continuer cette activité,

Parce qu'on est intéressé par ce qui touche à la justice

Parce qu'on souhaite apporter une « petite pierre » à la réinsertion des détenus.

2) Comment ?

AUXILIA est une association créée en 1929 pour aider des personnes en difficultés et notamment

les détenus en proposant principalement des cours par correspondance et dans certains centres des cours en « *présentiels* » (35 à 40 personnes suivent chaque semaine des cours à Corbas avec une équipe de 16 professeurs)

3) Comment les détenus prennent-ils contact avec nous ?

Chaque arrivant reçoit un livret lui indiquant les associations auxquelles il peut faire appel. Il nous contacte par courrier interne ou par le « bouche à oreille » s'il ne sait pas écrire.

AUXILIA intervient en complémentarité avec l'Education Nationale, qui dispense des cours collectifs et ne peut donc répondre aux demandes individuelles au Quartier Arrivant (**QA**), au Quartier Isolement (**QI**), au Service Médico psychologique régionale (**SMPR**), ou en bâtiments.

4) Comment sont vécus ces cours des deux « côtés » ?

Pour tous les détenus c'est l'occasion de sortir de la cellule où ils peuvent passer jusqu'à 23h/24. Pour ceux qui sont au QI, c'est aussi la possibilité de suivre des cours quand l'accès à « l'Ecole » n'est pas possible car ils craignent de mauvaises rencontres sur le chemin du cours.

Les personnes que nous rencontrons sont souvent des « *cabossés de la vie* » (*abandon familial, passage par des foyers...*) et la présence d'un adulte « rien que pour eux » est ressentie comme « *un vrai cadeau* ». Notre venue est très attendue et si nous nous concentrons sur notre enseignement, c'est

aussi l'occasion d'un échange sur la manière dont la semaine s'est passée. Parfois un détenu demande de raconter le dernier voyage que l'on a fait...

Nous considérons que les détenus sont privés de liberté mais pas de leur droit. Nous allons vers eux avec l'idée de les faire avancer, de les aider à mettre à profit cette période pour reprendre une formation là où elle s'est interrompue pour différentes raisons. En règle générale nous ne connaissons pas les motifs de l'incarcération. C'est mieux ainsi, car si le hasard des discussions nous amène à les connaître, il peut être difficile pendant un temps de garder le même regard sans jugement.

Les conditions particulières de travail et de sécurité nous imposent de rester vigilants par rapport aux documents et matériels que nous apportons et qui peuvent être contrôlés. A défaut, notre présence auprès des détenus pourrait être remise en question par l'Administration pénitentiaire.

Témoignage d'un détenu de 60 ans qui par son travail assidu a réussi à apprendre à lire :

« Avant, quand je tournais les pages d'un journal c'est parce que les personnes autour de moi tournaient les pages ; maintenant je tourne la page quand j'ai fini de la lire. »



Interview de Léon Krief

Président de l'Association Companio, 3 rue Sala Lyon (2^{ème})

1) Comment en es-tu venu à t'occuper des prisonniers en phase de réinsertion ?

Quelques mois après avoir pris ma retraite d'enseignant en janvier 2003, j'ai pensé mettre à profit mon expérience professionnelle en donnant des cours à des personnes en détention. C'est en cherchant à m'approcher des responsables de cet enseignement qu'une de mes relations m'a parlé d'une association qui venait en aide aux personnes sortant de prison.

2) Quel type de public vois-tu ?

Le public que nous rencontrons, tant dans les maisons d'arrêt qu'au local de l'association, est essentiellement constitué d'hommes âgés de 18 à 50 ans, l'âge moyen tourne autour de 30 ans. Les personnes sortant de prison n'étaient pas toutes au chômage avant leur incarcération. Cependant beaucoup avaient une situation assez précaire : travail en intérim dans la manutention et la préparation de commandes, quelques CDD et rarement des CDI. Certains touchaient le RSA.

3) As-tu l'impression que la vie en prison rend plus difficile la réinsertion ?

La vie en prison est toujours ressentie comme une perte de temps. Les détenus se plaignent pour la plupart du manque d'activités. Des dispositifs sont mis en place à destination des personnes intéressées : formations diverses, travail aux ateliers ou en tant qu'auxiliaire. Des programmes spécifiques sont organisés afin de préparer les détenus à la sortie, en collaboration avec des structures adaptées.

4) Y-a-t-il des collaborations fructueuses avec l'administration ?

Nous avons d'excellents rapports avec l'Administration Pénitentiaire et plus particulièrement avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Nous sommes liés au SPIP du Rhône par une convention qui nous permet de rendre visite aux personnes dont la sortie est proche

Nous avons quelques contacts avec le personnel du Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas et avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Et il nous est arrivé de participer à des ateliers destinés à des mineurs.

Nous avons aussi quelques contacts avec des juges mais aucun avec la police.

5) La réinsertion est-elle possible pour tous ?

Pour l'emploi, la réinsertion est d'autant plus facile que les personnes disposent de qualifications, de formations, d'expériences. On conseille aux plus jeunes d'entreprendre une formation, mais ceux-ci ont plutôt tendance à vouloir trouver un travail leur permettant d'avoir des revenus. L'hébergement à la sortie de prison se réduit souvent à une solution familiale.

6) T'est-il arrivé de « sauver » un quelqu'un qui avait récidivé du retour en prison en négociant avec les autorités policières ou judiciaires ?

Notre position ne nous permet pas ce genre d'intervention. Cependant, il nous est arrivé de fournir à un avocat des documents relatant les efforts de réinsertion faits par une personne lors de l'accompagnement qu'elle avait suivi chez nous.

7) Selon toi, comment améliorer le système de réinsertion ?

Il faudrait davantage de peines de substitution, plus d'éducateurs spécialisés, de psychologues, de juges, d'agents de police de proximité, d'activités pendant la détention,...

L'essentiel serait que chaque personne, même dépourvue de qualifications, puisse rapidement trouver du travail pour retrouver une vraie place dans la société...

8) Quels sont les réussites ou les échecs, que tu as pu connaître ?

Les personnes qui sont sorties d'affaire n'ont pas toujours envie de reprendre contact avec nous pour parler de prison. D'autres, hélas, sont rencontrées au hasard d'un passage dans une maison d'arrêt...

Notre rôle reste d'aider les personnes sortant de prison, de les accompagner dans leurs démarches souvent délicates, et de tout faire pour leur éviter la récidive.

9) Sur quel budget fonctionnes-tu ?

Notre budget est très modeste et tourne autour de 18 000 euros par an. Nous avons des subventions de la Métropole, de la Ville de Lyon, du SPIP mais aussi nous bénéficions de dons de bienfaiteurs.

Propos recueillis par Gilbert DUMAS



Le SNEPAP-FSU est un syndicat qui se veut représentant de l'ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire. Cependant, force est de constater qu'il est essentiellement présent au sein de la filière « **Insertion et probation** », qui représente près de 90% de nos adhérents. Il comptait en 2016. Le SNEPAP-FSU a toujours milité pour le développement de sanctions autres que carcérales. Ainsi, les peines alternatives à l'incarcération, comme notamment le travail d'intérêt général, nous paraissent avoir un rôle éducatif bien plus efficace que le placement en détention.

D'autre part, pour les personnes incarcérées, le SNEPAP-FSU défend le développement de mesures d'aménagement de peine, qui permettent, en évitant les sorties dites « sèches », d'accompagner le détenu avant la fin de sa peine, et de diminuer les facteurs de risque de récidive.

Qu'est qu'un SPIP ?

Les SPIP sont des services départementaux, qui dépendent du Ministère de la Justice, et au sein de celui-ci de l'Administration Pénitentiaire.

Leur mission, telle que définie par la Code de Procédure Pénale, est de « favoriser la prévention de la récidive » (art. D575). Les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) interviennent soit dans l'un des 187 établissements pénitentiaires (milieu fermé) où ils accompagnent les personnes incarcérées, soit en milieu ouvert ; ils prennent alors en charge des personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale autre qu'une peine d'emprisonnement, ou d'un aménagement de peine.

A l'heure actuelle, il y a environ 5.000 personnels qui travaillent dans les SPIP, dont environ 4.000 CPIP. Ils assurent le suivi de 70.000 détenus et de 170.000 personnes en milieu ouvert.

Quelques chiffres sur l'incarcération pénitentiaire

(Tableaux complétant l'article de la page 3)

Taux de récidive en fonction des divers aménagements de peine	
Fin de peine sans aménagements	63 %
Bénéficiaires d'un aménagement de peine	55%
Bénéficiaires d'une libération conditionnelle	33%

Commentaires : On constate que des conditions de détention plus humaines permettent d'éviter la récidive coûteuse humainement et économiquement

Taux d'occupation ou de sur-occupation par établissement pénitentiaire	
Nombre d'établissements	Taux d'occupation
07	Supérieur à 200%
41	Entre 150 et 200%
52	Entre 120 et 150 %
32	Entre 100 et 120 %
126	Inférieur à 100%

Durée de détention	
Moins de 1 an	37 %
De 1 an à 3 ans	23 %
De 3ans à 5 ans	10 %
Plus de 5 ans	30%

Commentaires : On constate que les incarcérations courtes, qui incluent souvent des récidivistes qui avaient eu un sursis en 1^{ère} condamnation représentent plus d'un tiers des détenus. C'est dire, si des solutions alternatives pourraient permette d'alléger la population carcérale avec des peines de substitution.

LA SANTE AU QUOTIDIEN ET LES PROBLEMES DE DEPENDANCE

C'est souvent à la retraite, quand on est confronté aux problèmes de dépendance pour un proche, que l'on prend conscience de la difficulté pour trouver des solutions matérielles, et du coût financier restant à charge. Cela nous renvoie à la nécessité de faire de la question de l'Autonomie une branche à part entière de la Sécurité Sociale afin d'assurer une solidarité intergénérationnelle ou tout simplement humaine. Car ces problèmes graves de santé ne touchent pas que des personnes retraité-e-s. Nous avons demandé à deux collègues de témoigner de leurs difficultés dans la prise en charge des problèmes de santé

Ma fille...

En raison de ses problèmes de santé, notre fille doit faire appel à des Aides à la Personne. Une commission médicale a évalué ses besoins à 61h par mois, mais c'est à elle de trouver une « société fournisseuse » ou une association dont les prestations soient de qualité. Quant aux coûts ils sont très variables. Les personnels sont souvent très agréables, mais souvent **aussi peu ou pas formés**. C'est souvent une activité acceptée dans l'attente d'un travail plus gratifiant, du coup ce sont des personnels très volatils dont le suivi de présence peut s'avérer très aléatoire.

Ces aides à la personne sont des métiers mal reconnus, mal considérés, dans une société qui vieillit et où ces aides iront en augmentant. A cela s'ajoute la question financière importante. La Maison de la Métropole (MDM) verse 1070 € par mois à l'employeur, mais pour bénéficier de 61 h notre fille devrait ajouter 5 € par heure ce qui est trop lourd. Elle se « contente » donc de 30 heures par mois. La MDM paie 17,90 € l'heure, la « société », elle, facture 22 € l'heure, et l'auxiliaire de vie est payée 8 € de l'heure, soit le SMIG horaire !

A dû s'ajouter aussi l'achat d'une voiture adaptée pour se déplacer pour son travail, soit **10 000 €** supportés par la famille. Aucune aide du côté de la MGEN. Son état d'« **handicapée** » n'est pas prévu dans les formulaires d'aides spéciales ...

Mon mari...

Mon mari est atteint depuis plusieurs années d'une maladie neuro-dégénérative ; il est actuellement à la maison et je suis confrontée aux problèmes des aidants qui se retrouvent très vite démunis et seuls face à la dépendance.

La MGEN ne m'a été d'aucun secours.

J'ai fait appel à des aides ménagères par le biais d'associations, mais je me suis heurtée à un absentéisme majeur, **au manque de personnel et au problème du remplacement**.

C'est finalement le bouche à oreille qui a fonctionné. Par ailleurs, au fur et à mesure que la maladie s'aggrave les portes se ferment et l'accès aux accueils de jour devient difficile

J'ai fait des demandes d'hébergement définitif en EHPAD (privé associatif) et j'ai eu 4 refus d'ordre médical. Je ne parviens pas également à obtenir un hébergement temporaire pour souffler un peu. Toutes ces démarches qui n'aboutissent pas entraînent un grand désespoir difficile à partager avec les siens. Le coût annuel (*accueil de jour, changes, machine à laver*) est d'environ 5500 €uros.

*Témoignages recueillis
par Marie Hélène Pilaz*

URGENCE RETRAITES, NOUS AVONS BESOIN DE VOLONTAIRES !

Notre camarade Colette abandonne la permanence retraité-e-s du lundi pour des raisons personnelles. Nous la remercions pour le travail accompli pendant plus de 7 ans et pour sa compétence sur les difficiles dossiers de retraites. Cela qui rassurait les autres collègues qui faisaient les permanences avec elle.

Nous avons besoin de volontaires pour assurer cette tâche. **Sinon nous serons obligés de mettre fin à ces permanences**. Nous envisageons une formation

**le lundi après midi 12 juin au local
du SNES/ FSU**

La misère sociale des retraités grecs

Le système grec des retraites est financé à la fois par l'état et par les cotisations salariales et patronales qui sont prélevées à la source. Jusqu'à présent il se fondait sur le principe de la répartition.

Depuis 2010, et au fil des « **memorandum** » imposés par la Troïka et relayés par les gouvernements successifs (*de la droite à Syriza*), les retraites n'ont pas cessé de diminuer, créant une situation dramatique pour l'ensemble de la population : la retraite moyenne (*retraite principale + retraite complémentaire*) est de 880 €. **44 % des retraités grecs vivent au dessous du seuil de pauvreté** (*Or le coût mensuel des biens de consommation fondamentaux est estimé à 777 € pour une personne seule et 1127 € pour un couple*).

Dans un pays dévasté par la crise économique, où le taux de chômage officiel atteint 27 % (*60 % chez les jeunes*), où plus de 400 000 personnes ont émigré depuis 2010, où les coupes budgétaires drastiques opérées dans le secteur de la santé ont dégradé la situation sanitaire du pays, le budget de plus d'un ménage sur deux dépend en bonne partie de la solidarité intergénérationnelle. En effet, 350 000 familles ne disposent d'aucune source de revenu provenant de l'activité de leurs membres, 500 000 autres ne comptent qu'un seul actif **et seulement 105 000 parmi les 1,35 millions de chômeurs sont indemnisés.**

De nouvelles dégradations à partir de 2017 !

La tutelle économique exercée par l'Union Européenne et le F.M.I, cible particulièrement les retraites et la protection sociale. Elle a abouti à un nouveau projet de loi voté par la **Vouli** (*Parlement grec*) en moins de 48h le 5 mai 2016. Le vote de ces mesures dans les délais impartis figurait en première ligne des exigences imposées par la Troïka après la signature par Alexis Tsipras du troisième memorandum en juillet 2015, au lendemain du « non » au referendum du 5 Juillet. Ce nouveau texte remet en cause le principe de la solidarité sociale au bénéfice du capital financier par un engagement vers un système par capitalisation. Il instaure également de nouveaux mécanismes de diminution des retraites principales et

complémentaires applicables à partir de 2017 (*notamment par la diminution du taux de remplacement de 60 % à 40,7 % !*).

La Grèce est devenue le laboratoire européen pour l'application des politiques d'austérité. La perspective d'étendre ce traitement à d'autres pays (*dont la France*) et les profits représentés par la privatisation de la protection sociale sont les motivations pour occulter le désastre économique et social que les politiques néolibérales ont produit en Grèce. Devant cette situation, les retraités se mobilisent un peu partout. Début Octobre 2016, ils s'étaient rassemblés devant le palais du premier ministre où ils ont été violemment pris à partie par les forces de police.

Nous sommes tou-te-s concerné-e-s par le combat des retraités grecs pour leur dignité et nous devons les soutenir en organisant la solidarité internationale.

Michel Allombert

Dérive de la MGEN ou «erreur géographique» ?

La MGEN 75 propose à ses adhérents un voyage touristique du 20 au 27 mai 2017 (voyage organisé par le voyageur Arts et Vie). L'intitulé de ce circuit est le suivant : «Israël de la Galilée à la Mer Morte» (clubmgenretraites.paris) Ce parcours qui inclut la visite de Bethléem et de Jérusalem Est, traverse les Territoires Palestiniens occupés et est présenté comme un circuit en «Israël». Il ne fait nulle part apparaître le nom de la Palestine alors que celle-ci est reconnue par l'ONU depuis 2015 comme un état observateur. La MGEN s'est toujours déclarée attachée à certains principes et valeurs, dont les Droits de l'Homme. Il est donc surprenant qu'elle ait proposé à ses adhérents un tel circuit. Il faut rappeler que le Mur construit par Israël dans les territoires occupés ainsi que les colonies israéliennes en Cisjordanie (construites illégalement) violent le droit international (dont la Résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU) Alors ? Dérive de la MGEN ou méconnaissance de la géographie et de l'histoire de l'actuelle Cisjordanie ? L'intitulé du circuit rappelle le thème cher à l'extrême droite d'un «Grand Israël» qui nie l'existence de la Palestine. Les réactions ne se sont pas faites attendre et des associations ont demandé à la MGEN de réagir rapidement.

Geneviève Guerrini